

**47<sup>ste</sup> TAC RALLY**  
**10 & 11 APRIL 2020**

The logo for TAC (Tieltsje Automobielfluch), featuring a checkered flag design with the text 'TAC' and 'TIELTSE AUTOMOBIEFLUCH' around the perimeter.

REGLEMENT PARTICULIER

**10-11 / 04 / 2020**

**REGLEMENT PARTICULIER**

## INDEX

1.	Introduction	4
1.1.	Préambule	4
1.2.	Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route	4
1.3.	Longueur totale des ES et du rallye	4
2.	Organisation	4
2.1.	Titres pour lesquels le rallye compte	4
2.2.	Approbations	4
2.3.	Nom de l'organisateur, adresse et contact	4
2.4.	Comité d'Organisation	5
2.5.	Commissaires sportifs	5
2.6.	Délégués ASN	5
2.7.	Principaux Officiels	5
2.8.	Emplacement du PC du Rallye et coordonnées	6
3.	Programme par ordre chronologique et emplacement	6
4.	Engagements	7
4.1.	Date de fermeture des engagements	7
4.2.	Procédure d'engagement	7
4.3.	Nombre de participants acceptées et classes de véhicules	7
4.4.	Droits d'engagements	9
4.5.	Paiement	9
4.6.	Remboursements	10
5.	Assurance	10
5.1.	Responsabilité civile véhicule	10
5.2.	Responsabilité civile "Organisateur"	11
5.3.	Responsabilité civile "Bénévoles"	11
5.4.	Comportement en cas d'accident (code de la route national)	11
5.5.	Dépannage	12
5.6.	Clause dérogatoire	12
6.	Publicité et identification	12
6.1.	Publicité obligatoire de l'organisateur	12
6.2.	Publicité facultative de l'organisateur	12
6.3.	Identification	12
7.	Pneus	13
7.1.	Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye	13
7.2.	Pneus pour la reconnaissance	13
8.	Carburant	13
8.1.	Types de carburant	13
8.2.	Procédure de commande Au plus tard à la clôture des engagements du rallye, les concurrents doivent notifier leurs quantités nécessaires en carburant au fournisseur à l'adresse indiquée ci-dessous:	13
8.3.	Procédure de distribution	13
9.	Reconnaissance des Épreuves Spéciales	14
9.1.	Procédure d'enregistrement	14
10.	Vérifications administratives	15
10.1.	Documents à présenter	15
10.2.	Horaire	15
11.	Vérifications techniques, Plombages et Marquages	15
11.1.	Emplacement des vérifications techniques et horaire	15
11.2.	Equipment de sécurité des pilotes	16
11.3.	Niveau sonore	16
11.4.	Exigences nationales particuliers	16

11.5.	Installation de système de suivi de sécurité (SSS)	16
12.	Autres procédures et règlement	16
12.1.	Cérémonie de Départ et ordre de départ	16
12.2.	Procédure d'arrivée	17
12.3.	Pointage en avance autorisé	17
12.4.	Procédures spéciales et activités	17
12.5.	Heure officielle utilisée pendant le rallye	18
13.	Identification des officiels	19
14.	Coupes	19
15.	Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel	19
15.1.	Vérifications finales	19
15.2.	Droits de réclamation	19
15.3.	Droits d'appel	19
	Annexe 1 – Itinéraire	20
	Annexe 2 – Horaires des reconnaissances	21
	Annexe 3 – Les responsables des relations avec les concurrents	22
	Annexe 4 – Autocollants et publicité supplémentaire	23

## 1. Introduction

Nom de l'épreuve : TACRALLY 2020

Date de l'épreuve : 10-11/04/2020

### 1.1. Préambule

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et ses annexes, le Règlement Sportif National (RS BRC 2020), les Codes WADA/NADA qui sont conforme au règlement du RACB Sport et au présent Règlement Particulier

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs numérotés, datés et publiés par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs.

Le règlement Sportif du JobFIXers Belgian Rally Championship 2020 du RACB figure à l'adresse suivante : <https://www.racb.com/reglement>.

Les différents documents seront rédigés en français et néerlandais. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions des règlements officiels du RACB le texte français fera seul foi.

### 1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route

Étape 1:	Asphalte	158,45 km	Gravier	0 km
Criterium :	Asphalte	90,58 km	Gravier	0 km

### 1.3. Longueur totale des ES et du rallye

BRC		CRIT
Nombre des étapes	1	1
Nombres des sections	5	3
Nombre des épreuves spéciales	14	8
Longueur totale du rallye	271,99 km	147,40 km
Longueur totale des ES	158,45 km	90,58 km

## 2. Organisation

### 2.1. Titres pour lesquels le rallye compte

JobFIXers Belgian Rally Championship 2020

PIRELLI Junior Belgian Championship 2020

Belgian Historic Rally Championship 2020

RACB Rally Criterium 2020

RACB M-Cup 2020

### 2.2. Approbations

Numéro de Visa RACB : Visa No: **2020/** en date du: **00/00/2020**

### 2.3. Nom de l'organisateur, adresse et contact

Organisateur: Tieltse Automobiëlclub vzw  
Représentant de l'organisation: Baertsoen Boudewijn, Secrétaire  
Rue: Oude Stationstraat 95  
Code postal: 8700 TIELT  
Téléphone mobile: +32 (0) 498868906

Règlement Particulier FRA – TAC-rally 2020

E-mail:

boudewijn.baertsoen@telenet.be

## 2.4. Comité d'Organisation

Comité d'organisation:

Président: Jan GEEROMS

Secrétaire: Boudewijn BAERTSOEN - Trésorier: Chris SPIESSENS

Membres: H. BAERT, G. De DEURWAERDER, J.ROELENS, T. LESCRAUWAET,  
S. DEGELIN, C. DHONDT

## 2.5. Commissaires sportifs

	Nom
Président des Commissaire Sportif	PEETERS Ludo
Commissaire Sportif	LASURE Andy
Commissaire Sportif	
Stagiaire	

## 2.6. Délégués ASN

	Nom
RACB Rally Manager	Etienne MASSILLON
Délégué Technique RACB	Eddy PEETERS
Responsable Chronométrage RACB	Ghislain DECOBECK
Responsable Licence RACB	Cécile BAL
Délégué Sécurité RACB	Bjorn VANDECASTEELE

## 2.7. Principaux Officiels

	Nom	License no.
Directeur de Course	LESCRAUWAET Thierry	2020
Directeur de Course Adjoint	BAERTSOEN Boudewijn	2288
Directeur de Course Adjoint	LAMBRECHT Kris	2733
Responsable Sécurité	DEGELIN Seth	2470
Responsable Sécurité Adjoint	REYNAERT Geert	2516
Secrétaire du Rallye	VANHULLEBUSCH Pascal	2681
Secrétaire du Rallye	SEYNAEVE Marjan	3709
Médecin en Chef	Dr BEIRNAERT Jan	2064
Chargé Relations Concurrents	MAESEN Marc	2770
Chargé Relations Concurrents	SEYNAEVE Christoph	2448
Chargé Relations Concurrents	DELHEZ Iwan	2929
Responsable Presse	ROELENS Paul	
Responsable Environnement	BAERTSOEN Boudewijn	2288

### 2.7.1 Responsables et Fonctions

Voiture sécurité « 000 »	RONDELEZ Didier	
	ROSIERS Dominique	
Voiture sécurité « 00 »	DECLERCQ Kurt	
	REYNAERT Geert	
Resp. Shakedown	DHONDT Chris	1970
Resp. Epreuve Spéciale 1	DHONDT Chris	1970
Resp. Epreuve Spéciale 2	CALLEWAERT Kurt	
Resp. Epreuve Spéciale 3	FIERENS Frederique	

Resp. Epreuve Spéciale 4	SWYNGHEDAUW Marc	2771
--------------------------	------------------	------

## 2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

Nom: TAC-rally  
Rue: Gen. Mazcekplein - Europahal  
CP: B-8700 ville: Tielt  
Tél.: +32(0) 51404080 Fax: +32 (0)51790241  
Email: boudewijn.baertsoen@telenet.be

### PC du rallye opérationnel le :

Vendredi 10 / 04 / 2020 07h30 – 20h00  
Samedi 11 / 04 / 2020 07h00 – 24h00

### Heures d'ouverture du Parc de Service:

du 09 / 04 / 2020 à 14h00 au dimanche 12 / 04 / 2020 à 02h00

### Tableau Officiel d’Affichage (TOA):

A partir du 09 / 04 / 2020 à 14h00

Adresse du PC rallye : Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt.

### Tableau Officiel d’affichage Virtuel (TOAV):

-[https://www.tieltseautomobilclub.be/Concurrent/tableau officiel d’affichage](https://www.tieltseautomobilclub.be/Concurrent/tableau%20officiel%20d'affichage)

-Sportity-app (login sera transmis à chaque équipage)

NUMERO DE TELEPHONE D' URGENCE : +32 (0)51404080
--

## 3. Programme par ordre chronologique et emplacement

Date	Heure	Activité	Emplacement
01 / 03 / 2020	12h00	Publication du Règlement Particulier	Website
01 / 03 / 2020	12h00	Ouverture des engagements	Website
04 / 04 / 2020	12h00	Date de clôture des engagements	Website
07 / 04 / 2020	22h00	Publication de la liste des engagés	Website (TOAV)
07 / 04 / 2020	22h00	Publication de la liste des n° attribués	Website (TOAV)
08 / 04 / 2020	12h00	Date finale pour demande emplacement parc service	Par é-mail
08 / 04 / 2020	10h00	Publication des horaires des contrôles sportifs et techniques	Website (TOAV)
09 / 04 / 2020	14h00	Ouverture de l'accès au parc de service	
09 / 04 / 2020	15h30	Vérifications Administratives et Techniques Shakedown	Friethoek - Tielt
09 / 04 / 2020	17h30	Début de 'Shakedown' – concurrents invités	
09 / 04 / 2020	18h30	Date de clôture d'inscription aux 'shakedown'	Website
09 / 04 / 2020	19h00	Début de 'Shakedown' – concurrents inscrites	
09 / 04 / 2020	22h00	Fin de 'Shakedown'	
10 / 04 / 2020	07h30	Distribution des road book et Cartes du parcours	PC Rally - Europahal
10 / 04 / 2020	07h30	Début du ramassage du matériel et documents	PC Rally - Europahal
10 / 04 / 2020	07h30	Ouverture du PC du rallye	PC Rally - Europahal
10 / 04 / 2020	08h30	Début des reconnaissances	Itinéraire
10 / 04 / 2020	09h00	Vérifications Administratives et Techniques, Plombage & Marquage	PC Rally - Europahal
10 / 04 / 2020	09h00	Installation Système de suivi	PC Rally - Europahal
10 / 04 / 2020	12h30	Fin de distribution des road book et des cartes	PC Rally - Europahal

10 / 04 / 2020	16h30	Fin des reconnaissances	Itinéraire
10 / 04 / 2020	17h00	Conférence de Presse JobFIXERS BRC (sur invitation)	PC Rally - Europahal
10 / 04 / 2020	19h00	Ouverture Centre Media et accréditations médias	PC Rally - Europahal
10 / 04 / 2020	21h30	Publication liste des voitures admises au départ	TOA+TOAV Officiel
10 / 04 / 2020	22h00	Publication liste ordre de départ Etape 1	TOA+TOAV Officiel
11 / 04 / 2020	07h45	Départ de l'Étape - BRC	Podium
11 / 04 / 2020	+/- 09h00	Départ de l'Étape - RACB Rally-Criterium (après BRC)	Podium
11 / 04 / 2020	18h45	Arrivée de l'Étape pour la 1 <sup>ère</sup> voiture Criterium (timing estimé)	Podium
11 / 04 / 2020	18h45	Remise des coupes RACB Rally-Criterium	Podium
11 / 04 / 2020	18h45	Restitution des Systèmes de suivi	Podium
11 / 04 / 2020	19h15	Vérification technique final (sur convocation)	Decaigny Opel
11 / 04 / 2020	20h57	Arrivée de l'Étape 1 pour la 1 <sup>ère</sup> voiture BRC (timing estimé)	Podium
11 / 04 / 2020	20h57	Remise des coupes	Podium
11 / 04 / 2020	20h57	Restitution des Systèmes de suivi	Podium
11 / 04 / 2020	21h30	Vérification technique final (sur convocation)	Decaigny Opel
11 / 04 / 2020	21h30	Publication du Classement Provisoire RACB Rally Criterium	TAO+TAOV
11 / 04 / 2020	22h00	Publication du Classement Final RACB Rally Criterium *Après signature du Collège des Commissaires Sportifs	TAO+TAOV
11 / 04 / 2020	23h30	Publication du Classement Provisoire BRC	TAO+TAOV
12 / 04 / 2020	00h00	Publication du Classement Final BRC *Après signature du Collège des Commissaires Sportifs	TAO+TAOV

## 4. Engagements

### 4.1. Date de fermeture des engagements

Voir programme ordre chronologique (Règ.Part. Art. 3) et Art 22 du RS BRC 2020

### 4.2. Procédure d'engagement

Les inscriptions doivent être soumises conformément à l'Art. 23 RACB

Toute personne qui désire participer au «TAC-RALLY 2020» doit compléter la demande d'engagement sur le site web de l'organisateur [www.tieltseautomobilclub.be](http://www.tieltseautomobilclub.be). Une inscription électronique est valable si elle est introduite directement sur le site du rallye avant le 04 / 04 / 2020 à 12h00.

L'inscription électronique ne sera acceptée que si elle est accompagnée du paiement total du droit d'engagement correspondant.

Les membres d'équipages sont tenus d'indiquer lors de leurs demandes d'engagement si ce rallye NE COMPTERA PAS pour leurs classements dans le championnat JOBFIXERS-BRC 2020 et/ou championnat PIRELLI BRC JUNIOR 2020 si applicable, conformément aux articles 23.2 du RS BRC 2020.

Ces frais d'inscription doivent être intégralement crédités sur le compte bancaire de l'organisateur :

Bénéficiaire : **Tieltse Automobiëlclub vzw**  
Banque : **ING**  
Code IBAN : **BE66 3850 0827 2143**  
Code SWIFT (bic) : **BBRUBEBB**

### 4.3. Nombre de participants acceptées et classes de véhicules

#### 4.3.1 Nombre de participants

Le nombre de participants acceptés au rallye est de 150.

#### 4.3.2 Classes éligibles JOBFIXER-BRC 2020

CLASSES		GROUPE	
RC1	WRC2T *	Voitures du Groupe WRC 2,0 Turbo conformes à l'Annexe J 2010, Art.255A.	
	A8	Voitures du Groupe A8 conformes à l'Annexe J 2020, Art. 255.	
RC2	RALLY2 (VR5)	Voitures du Groupe Rally2 conformes à L'Annexe J 2020, Art. 261.	
	RALLY2 KIT (VR4K)	Voitures équipées du Kit R4 conformes à l'Annexe J 2020, Art. 260E.	
	NR4 (de plus de 2000cc) (N4 actuel)	Voitures du Groupe N conformes à l'Annexe J 2019, Art. 254.	
	S2000-RALLY: atmosphérique 2,0	Voitures Super 2000 Rally (Annexe J 2013. Art. 254A)	
	WRC1,6T *	Voitures du Groupe WRC - 1,6 Turbo avec bride de 30 mm conformes à l'Annexe J 2016, Art.255.	
	RRC *	Voitures du Groupe S2000-Rally - 1,6 Turbo avec bride de 30 mm conformes à l'Annexe J 2013, Art. 255A.	
RGT	RGT FIA	Voitures du Groupe RGT conformes à l'Annexe J 2019, Art. 256. Voitures du Groupe RGT conformes à l'Annexe J 2020, Art. 256.	
	RGT NAT	Homologation ASN RACB GTN21 Homologation ASN RACB GTN22 Homologation ASN RACB GTN23 Homologation ASN RACB GTP24	
RC3	R3 (atmo entre 1600cc et 2000cc et turbo 1067cc et 1333cc - VR3C)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l' Art.260 de l'Annexe J 2019.	
	R3 (turbo jusqu' à 1620cc / nominal -VR3T)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l' Art. 260D de l' Annexe J 2019.	
	Groupe A (entre 1600cc et 2000 cc)	Voitures du Groupe A conformes à l' Art. 255 de l' Annexe J 2020.	
	SUPER 1600	Voitures du Groupe A conformes à l' Art. 255 de l' Annexe J 2019.	
RC4	RC4A	Rally4 (atmo entre 1600cc et 2000cc et turbo 1067cc et 1333cc) (VR2C)	
	RC4B	Rally4 (atmo entre 1390cc et 1600cc et turbo 927ccet1067cc) (VR2B)	
		Voitures du Groupe Rally4 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à Art.260 de l'Annexe J 2020.	
		Voitures du Groupe Rally4 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à Art. 260 de l'Annexe J 2020.	



			Voitures du Groupe R2 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.
		Groupe <b>A</b> KIT 1,6 (- 1600cc)	Voitures équipées du Kit Groupe A d'une cylindrée corrigée inférieure à 1600cc.
		Groupe <b>A5</b> (- 1600cc)	Voitures du Groupe A conformes à l' Art. 255 de l'Annexe 2019. (A5)
		Groupe <b>N</b> (atmo entre 1600cc et 2000cc)	Voitures du Groupe N conformes à l' Art. 254 de l'Annexe 2020. (N3)
<b>RC5</b>		<b>Rally5</b> (atmo jusqu' à 1600cc et turbo jusqu'à 1067cc) (VR1)	Voitures du Groupe Rally5 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2020.
		<b>Rally5</b> ( atmo jusqu'à 1600cc et turbo jusqu'à 1067cc) (VR1A / VR1B)	Voitures du Groupe R1 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.
		Groupe <b>N</b> (atmo jusqu' 1600cc)	Voitures du Groupe N jusqu' à 1600cc conformes à l' Art. 254 de l' Annexe J 2019.
<b>NCE</b>	<b>E12</b>	<b>E12</b> plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2020.
	<b>E11</b>	<b>E11</b> entre 1600cc et 2000cc	
	<b>E10</b>	<b>E10</b> entre 1400cc et 1600cc	
	<b>E9</b>	<b>E9</b> jusqu' à 1400cc	
<b>NCM</b>	<b>M16</b>	<b>M16</b> plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2020.
	<b>M15</b>	<b>M15</b> entre 1600cc et 2000cc	
	<b>M14</b>	<b>M14</b> entre 1400cc et 1600cc	
	<b>M13</b>	<b>M13</b> jusqu' à 1400cc	

#### 4.3.3 CLASSES ÉLIGIBLES RACB RALLY-CRITERIUM - BRC 2020

Voir V1 – Championnat RACB Rally - CRITERIUM

Art. 12. Voitures admises aux rallyes du championnat RACB Rally-Criterium

#### 4.4. Droits d' engagements

##### **BRC :**

- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : € 750
- Sans cette publicité facultative proposée par l'organisateur :€ 1500

##### **BRC-Criterium :**

- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : € 400 €
- Sans cette publicité facultative proposée par l'organisateur :€ 800 €

Droits d'engagement « Shakedown » : € 50 (€ 100 sur invitation)

Tout paiement ou solde de paiement non effectuée à la clôture des engagements :

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

#### 4.5. Paiement

##### Informations détaillées sur le paiement

Seuls seront acceptés les règlements par virement bancaire à l'ordre du Tieltse Automobielfclub vzw ( espèces et chèques bancaires ne sont pas acceptés) au plus tard le 06 / 04 /2020 mentionnant les noms de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote et la mention : « TAC-rally 2020 »

Référence bancaire de l'organisateur :

Bénéficiaire :	<b>Tieltse Automobielfclub vzw</b>
Banque :	ING
Code IBAN :	BE66 3850 0827 2143
Code SWIFT (bic) :	BBRUBEBB

Les numéros IBAN et BIC pour les paiements venant de l'étranger sont obligatoires

Le concurrent doit prendre en charge tous les frais bancaires.

Le concurrent s'assure que le nom du premier pilote est mentionné comme référence sur le virement bancaire.

Le montant TOTAL des droits d'engagement doit être reçu sur le compte bancaire de l'organisateur.

**A partir du lundi 06 / 04 / 2019, le montant sera augmentée de € 100 et devra être payée en espèces pendant l'enlèvement du road-book.**

Tout renseignement relatif au paiement est à demander à Chris Spiessens (+32 (0) 475438808 ou Email [chris.christine@skynet.be](mailto:chris.christine@skynet.be) .

#### 4.6. Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés

- aux candidats dont l'engagement n'a pas été retenu
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera les droits d'engagement aux concurrents qui pour une raison de "force majeure" sont dans l'indisponibilité de prendre le départ du rallye.

Ceci doit être demandé par écrit ([boudewijn.baertsoen@telenet.be](mailto:boudewijn.baertsoen@telenet.be)), en donnant la raison du forfait, avant le 05 / 04 / 2020 avec les détails bancaires inclus.

Remboursements en cas de Forfait :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage devra parvenir avant la clôture des engagements par mail. Une acceptation du forfait sera envoyée, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage.

Le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue à partir du 05 / 04 / 2020, le remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Seule la déclaration par écrit du forfait de l'équipage sera acceptée par l'organisateur et sera prise en considération pour le remboursement des droits d'engagements

## 5. Assurance

**Contrat no 730.261.439 AXA Belgique.** En vigueur pour le rallye y compris la séance d'essai privée.

L'organisateur a contracté une assurance de Responsabilité Civile Véhicule, en conformité avec l'Article 21 du RS BRC 2020 , le Chapitre 2/2 du Règlement Sportif National et de la Loi Belge du 21 Novembre 1989 - Art.8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant la séance d'essai libre, la course et sur l'itinéraire du rallye, depuis le départ du premier élément compétitif jusqu'à l'arrivée du rallye ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

### 5.1. Responsabilité civile véhicule

Limites de couverture :

- dommage corporel: Illimité par sinistre
- dommages matériels: € 100.000.000 par sinistre (indexé)

Une assurance RC Auto est obligatoire pour toutes les voitures participant au rallye. Comme preuve d'assurance RC Auto, une "Carte Internationale d'Assurance Automobile" valable pour la Belgique (Carte verte) ou un autre certificat attestant que la police à laquelle se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les véhicules d'assistance, les véhicules auxiliaires et les véhicules de reconnaissance sont exclus de cette couverture, même s'ils portent des plaques spéciales émises par l'organisateur. Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

### 5.2. Responsabilité civile "Organisateur"

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Organisateur » qui couvre les dommages aux tiers, causés par un accident au cours de la préparation, le déroulement et le démontage physique de l'épreuve et dû à une faute d'organisation.

**Limites de couverture:**

- Dommage corporel, dommage matériel et pertes financières consécutifs confondus : € 5.000.000 par sinistre.
- Franchise : € 125 par sinistre en dommage matériel.

**Protection Juridique:**

€ 15.000 par sinistre

### Les Assurés :

L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres du Croix Rouge ou organisations similaires, les membres du Protection Civile, les commissaires, les participants, les véhicules d'intervention

Et en général, chaque personne qui participe dans l'organisation du rallye.

### 5.3. Responsabilité civile "Bénévoles"

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Bénévole » qui couvre les dommages aux tiers, causés par les bénévoles auxquels il fait appel, durant leur activité bénévole.

### **Limites de couverture :**

- Dommage corporel: € 12.394.676,24 par sinistre (indexé)
- Dommage matériel: € 619.733,81 par sinistre (indexé)

### **5.4. Comportement en cas d'accident (code de la route national)**

En cas d'accident avec uniquement des dommages matériels le concurrent ou son représentant devra **obligatoirement (obligation légale)** en faire déclaration verbalement au Contrôle Horaire suivant et par écrit avec rapport détaillé au plus tard avant la fin de l'Étape au bureau de la direction de course auprès de l'Officier des Abandons, si non une **peine d'amende de € 500** est due. En plus, en cas de dommages corporels, le pilote est tenu d'informer immédiatement les autorités de police qualifiées ainsi que le PC course sur le numéro d'urgence imprimé au dos des carnets de bord. (Art. 53.3.8)

Si un pilote participant est impliqué pendant le rallye dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne, est blessé, le pilote et/ou le copilote concerné(s) doit rester sur place et arrêter la voiture suivante qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqué dans le road book ou au prochain contrôle horaire (secteur routier). (Article 53.4)

Le délit de fuite est un crime correctionnel dans le cadre de la législation Belge. Tout concurrent arrêté par cette procédure recevra un temps équitable en application de l'Art.52 du RS BRC 2020

- Les procédures de sécurité et d'accident pour les concurrents seront également reprises dans le road-book.

### **5.5. Dépannage**

Pour assurer la sécurité, la voiture qui n'arrive pas à terminer l'épreuve spéciale sera transporté par des soins de l'Organisation à la fin de l'épreuve spéciale ou à un endroit sécurisé pour être évacué.

### **5.6. Clause dérogatoire**

L'Organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s).

L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

## **6. Publicité et identification**

Voir aussi Annexe 4 de ce Règlement Particulier "Décalques et positionnement de publicité supplémentaire".

### **6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur**

Voir annexe 4

Numéro de compétition, taille : 67 x 17cm

En dessous des numéros de compétition, taille : 67x17cm : Publicité du BRC 2020

L'organisateur fournira à chaque équipage le numéro de compétition (67x17cm), qui devra être apposé sur leur voiture aux positions indiquées avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement au bord d'attaque de chaque porte avant,

avec le numéro à l'avant. Le haut de la plaque doit se situer entre 7 cm et 10 cm au-dessous de la limite inférieure de la fenêtre. **Il n'est pas permis de couper le panneau.**

## **6.2. Publicité facultative de l'organisateur**

Publicité supplémentaire de l'organisateur : voir annexe 4

## **6.3. Identification**

Les plaques d'identification et des numéros de compétition conforme aux spécifications stipulées dans le règlement RS BRC SR Art. 27 et 29 seront délivrés par l'organisateur. Les plaques et numéros sont apposés sur la voiture avant les vérifications techniques et maintenues pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute infraction à n'importe quelle règle concernant les plaques et numéros d'identification sera sanctionnée de la manière suivante:

- Absence d'une seule plaque de Rallye ou Numéro de compétition: amende de 100 €
- Absence simultanée de numéros et/ou plaques de rallye: disqualification
- Plaque de rallye invisible ou couvrant partiellement l'immatriculation: amende de 100 €
- Absence d'une publicité facultative de l'organisateur à n'importe quel moment: paiement des droits d'engagements sans publicité

### **6.3.1 Véhicules d'assistance**

Les autocollants des plaques d'assistance, plaques auxiliaires et toute autre laissez-passer véhicule doivent être appliqués dans l'angle droit supérieur (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

## **7. Pneus**

### **7.1. Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye**

Voir art. 13 du RS BRC .

### **7.2. Pneus pour la reconnaissance**

Uniquement des pneus commerciaux homologués pour usage routier (asphalte) sont autorisés.

### **7.3 Quantité de Pneus**

Pour cette épreuve, Le TAC-rally 2020, la quantité maximale de pneus autorisés est conformément à l'article 13.1.5, de :

Pour les voitures utilisant une extension d'homologation WR, WRC, S2000, RRC, Rally2, ou du groupe RGT, A8, Rally2 Kit, et NR4 est de 12 pneus.

Pour les voitures utilisant une extension d'homologation Rally4 ou Rally5 ou participant au PIRELLI Junior Belgian Championship est de 8 pneus

L'article 19.4 du règlement du RS BRC 2020 - carte de contrôle des pneus "Tyre card" sera applicable à toutes les voitures concernées . Les "Tyre cards" seront distribués lors des vérifications techniques.

La liste des pneus asphalte éligibles est disponible sur le site de la FIA.

Les pneus utilisés pendant le 'shakedown' ne sont pas marqués et ne font pas partie de la quantité de pneus utilisés pour la compétition. Uniquement les pneus asphalté éligibles peuvent être utilisés pendant la séance d'essai libre

## **8. Carburant**

### **8.1. Types de carburant**

Tous les types de carburant doivent être conformes à l'Art. 62.1 du RS BRC tels qu'approuvés par le fournisseur du Championnat de Belgique des Rallyes 2020. Les spécifications des carburants et des fournisseurs désignés par RACB Sport sont disponibles dans l'Annexe 6 du règlement Sportif du JobFIXers Belgian Rally Championship 2020.

### **8.2. Procédure de commande**

Au plus tard à la clôture des engagements du rallye, les concurrents doivent notifier leurs quantités nécessaires en carburant au fournisseur à l'adresse indiquée ci-dessous:

#### **GUTTS (fournisseur officiel de tous les concurrents BRC)**

Website: <https://gutts.be/shop/refueling-services/>

E-mail: [shop@gutts.be](mailto:shop@gutts.be)

### **8.3. Procédure de distribution**

#### **Refuelling Zone**

Tous les concurrents ne peuvent se ravitailler que dans la zone de ravitaillement.

Zone de ravitaillement:

Il y aura deux zones de ravitaillement (voir road book).

Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book.

- Station-service – 'Tielt Noord'

Adresse : Galgenveldstraat, 8700 Tielt

Paiement (uniquement par carte bancaire ou de carte de crédit)

- Refueling Zone « GUTTS »

Adresse : Galgenveldstraat, 8700 Tielt

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refuel zone»

#### **Heures d'ouverture de la zone de ravitaillement:**

Samedi 07h45 – 21h00

## **9. Reconnaissance des Épreuves Spéciales**

La reconnaissance est en conformité avec l'Art. 35 du RS BRC.

L'horaire des reconnaissances est publié à l'Annexe 2 de ce règlement particulier.

## **9.1. Procédure d'enregistrement**

L'enregistrement pour les reconnaissances est obligatoire et aura lieu lors de la distribution des road books.

Lieu: Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt

Date: 10 / 04 / 2020 de 07h30 à 12h30

### **9.1.1 Formulaire d'enregistrement de reconnaissance**

Le formulaire d'inscription de reconnaissance sera disponible au même moment que le formulaire d'inscription sur le site [www.tieltseautomobilclub.be](http://www.tieltseautomobilclub.be). Ce formulaire, dûment complété, doit être rentré au plus tard le 10 / 04 / 2020 lors de la distribution des road books

Lorsque la voiture de reconnaissance d'un concurrent doit être remplacée pour n'importe quelle raison, le concurrent doit avertir le Directeur de Course et fournir les détails de la voiture de remplacement. L'autocollant de reconnaissance devra être placé sur la voiture de remplacement.

### **9.1.2 Participation aux reconnaissances seulement**

Tout conducteur en possession d'une licence internationale appropriée, n'étant pas engagé dans le rallye, peut demander à prendre part aux reconnaissances.

Restrictions spécifiques

Lors des reconnaissances, le Code de la Route doit être respecté notamment les limitations de vitesse. Veuillez noter que les épreuves spéciales seront ouvertes au trafic public pendant les reconnaissances. L'organisateur peut réduire la vitesse autorisée individuellement en marquant les zones dans le roadbook et le long du parcours.

Toute excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une amende appliquée par le Directeur de course conformément à l'art. 34.2 RS BRC.

### **9.1.3 Passages**

Les équipages sont autorisés à effectuer au maximum 2 passages sur chaque épreuve spéciale conformément aux horaires indiqués à l'annexe 2. Les passages doivent être conduits dans la même direction que le rallye, à une vitesse réduite et en respectant pleinement le Code de la Route. Les épreuves spéciales qui se déroulent deux fois lors du rallye sont considérés comme une seule épreuve spéciale pendant la reconnaissance.

Des contrôles inopinés peuvent être exécutés dans les épreuves spéciales.

## **10. Vérifications administratives**

Les membres d'équipage doivent se présenter en personne. Ils ne pourront être représentés par une autre personne.

### **10.1. Documents à présenter**

- Licence concurrente
- Licence de compétition pour pilote et copilote
- Carte d'identité ou passeport pilote et copilote
- Permis de Conduire valide Pilote et Copilote (Les pilotes et copilotes non-résidents dans l'UE doivent présenter un permis de conduire valide dans l'Union Européenne).
- Autorisation ASN pour tous les concurrents étrangers (si nécessaire)
- Vérification et adjonction des détails sur le formulaire d'inscription

- Certificat d'assurance pour la voiture de rallye (carte verte ou un autre certificat attestant que la police à laquelle se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique
- Documents d'immatriculation de voitures
- Autorisation du propriétaire de la voiture s'il n'est pas un des pilotes

## 10.2. Horaire

Date & heure : 10 /04 /2020 de 07h30 à 12h30  
 Lieu : Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt

## 11. Vérifications techniques, Plombages et Marquages

Les voitures peuvent être présentées au contrôle technique par un représentant du team Voir programme (RP Art. 3).

### 11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire

Sur convocation :

Lieu : Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt  
 Date & heure : 10 /04 /2020 à partir de 09h00

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le site web officiel du rallye : [www.tieltseautomobilclub.be](http://www.tieltseautomobilclub.be) et Sportity-app

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents.

**Aux vérifications, tous les concurrents doivent présenter leur voiture ensemble avec la rampe de phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.**

#### 11.1.1 Vérifications techniques, documents obligatoires

- La fiche d'homologation certifiée
- SOS / OK board (DIN A3 format)

Pour chaque voiture **des pilotes prioritaires FIA** une boîte de vitesse de réserve et un pair des différentiels de réserve (devant et/ou au milieu et/ou derrière) peuvent être utilisés pendant le rallye. Ces composants de rechange et ceux montés sur la voiture seront marqués / scellés lors des vérifications techniques initiales. Les protèges carters doivent être retirés de ces voitures pour sceller les boîtes de vitesses et les différentiels et être conservés avec la voiture pour le pesage.

#### 11.2. Equipment de sécurité des pilotes

Tous les vêtements, y compris les casques et les FHR (appui-tête avant) destinés à être utilisés, par ex. HANS, doivent être présentés aux vérifications techniques. Leurs conformités avec l' Annexe L, chapitre III doit être vérifiée.

#### 11.3. Niveau sonore

Le niveau sonore admissible sur les secteurs de liaison est de 95 dBA. Si un véhicule n'est pas en conformité avec cette règle le départ de l'équipage concerné sera refusé. Le niveau sonore est mesuré avec un sonomètre réglé à « A » et « SLOW » placé à un angle de 45 degrés et à 50 cm du pot d'échappement avec une vitesse de rotation du moteur de 3500 t/m.



#### **11.4. Exigences nationales particuliers**

- Les voitures enregistrées en Belgique doivent disposer d'un certificat du Contrôle Technique Automobile ;
- Chaque voiture doit être pourvue d'un triangle rouge réfléchissant, de gilet de sécurité et d'une trousse de secours conforme au Code Routier Européen;
- Deux coupe-ceintures doivent se trouver à bord à tout moment. Ils doivent être facilement accessibles pour le pilote et copilote assis dans leur siège, leurs ceintures étant bouclées.

#### **11.5. Installation de système de suivi de sécurité (SSS)**

##### **11.5.1 Collection**

Toutes les voitures doivent être équipées d'un Système de Suivi de Sécurité Geodynamics fourni par l'organisateur. Les appareils SSS seront distribués lors du contrôle technique

Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course

##### **11.5.2 Retour**

**Le kit complet de l'équipement SSS sera démonté par l'organisateur au podium de fin du rallye.**

En cas de retrait ou abandon prématuré, le concurrent doit retourner le kit complet SSS au PC du rallye (adresse Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt) pendant les heures d'ouverture

### **12. Autres procédures et règlement**

#### **12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ**

Il n'y a pas de cérémonie de départ.

Le départ du Rallye aura lieu le samedi 11 / 04 / 2020 à 07h45, au CH0 sur le Podium de Départ situé dans l'Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt.

L'ordre de départ et les intervalles pendant tout le rallye seront en conformité avec le RSRR Art 41.5 L'intervalle du temps est 1 minute pour chaque concurrent.

Les heures de départ seront publiées le 10 / .04 / .2020 à 22h00.

#### **12.2. Procédure d'arrivée**

Après l'assistance finale à Tielt, tous les équipages seront sous le régime de Parc Fermé et devront suivre les instructions des officiels sur place pour passer sur le Podium d'Arrivée. Cet espace sera uniquement accessible aux officiels munis d'un laissez-passer adéquat. Après la cérémonie du Podium d'Arrivée, les voitures se dirigeront en suivant le Road book vers le Parc Fermé d'attente sous le contrôle de l'Organisateur. Les voitures de rallye sélectionnées seront escortées aux vérifications finales et/ou se rendront au Parc Fermé final. Le régime de Parc fermé sera contrôlé par les Organisateurs.

#### **Remise des Coupes :**

**Lieu :** Podium Europahal

**Date et heure :** à l'arrivée des premières voitures.

### **12.3. Pointage en avance autorisé**

Les équipages sont autorisés de pointer en avance, sans encourir de pénalité, au

- CH 14F

### **12.4. Procédures spéciales et activités**

#### **12.4.1 Classement**

Le classement final sera publié sur le site Web sur le Tableau d’Affichage Officiel Virtuel : [www.tieltseautomobilclub.be](http://www.tieltseautomobilclub.be) et Sportity-app

#### **12.4.2 Sécurité des Équipages**

Tous les concurrents sont invités à accorder une attention particulière à l'art 53 du RS BRC.

#### **12.4.3 Numéro de contact de l'équipage**

Aux vérifications administratives, tous les teams devront déclarer leur numéro de portable qu'ils utiliseront et garderont connecté à bord de la voiture pendant toute la durée du rallye ou connecteront endéans des 30 secondes d'un arrêt de leur voiture au cours d'une épreuve spéciale. Ceci fait partie des procédures de sécurité des équipages du Plan de Sécurité de l'épreuve.

Un numéro de portable TEAM (service) devra être également déclaré

#### **12.4.4 Voitures ouvertes**

Les voitures ouvertes sont interdites.

#### **12.4.5 Mises à température des pneus et freins**

Pour des raisons de sécurité publique, il sera interdit de mettre les pneus et les freins à température en conduisant de manière dangereuse sur la voie publique ou en effectuant des louvoiements

Toute infraction sera immédiatement rapportée aux Commissaires Sportifs.

#### **12.4.6 Vitesses**

Des Juges de Fait (ISC Art 11.16) seront chargés de vérifier le respect de toutes les prescriptions concernant les règles d'assistance et de Parc d'Assistance. Une attention toute particulière sera portée sur le respect de limitations de vitesse (30 km/h) dans le Parc d'Assistance et (5 km/h) dans la zone de Ravitaillement. (Art. 49.4).

Toute infraction entraînera un rapport aux par les Commissaires Sportifs

#### **12.4.7 Parc d'assistance**

Toutes équipages devront prévoir un extincteur opérationnel de 6kg minimum visiblement positionné dans l'espace de service et ce pendant le temps nécessaire à toutes interventions sur la voiture. L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc de service et dans les emplacements d'assistance ainsi que dans les véhicules de Service ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500€ signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule

transportant du carburant dans le parc de service est strictement interdit. Seule la quantité maximum de 20l de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc) sera toléré

#### **12.4.8 Caméras Embarquées**

Si l'Organisateur le demande, le concurrent devra installer une caméra embarquée ou un autre équipement d'enregistrement. L'Organisateur fera l'installation avec l'approbation du délégué technique.

Tout concurrent dont la voiture est équipée d'une caméra embarquée doit obtenir une autorisation préalable de l'Organisateur. Les caméras autorisées seront identifiées par un autocollant et devront déjà être installées dans la voiture au moment des vérifications techniques.

Les enregistrements des caméras embarquées peuvent être échangés uniquement dans les zones d'assistance. Tous autres endroits devra avoir l'accord du Directeur de Course.

#### **12.4.9 Zones media**

Une Zone Media sera aménagée précédant le Parc d'Assistance. L'accès à ces Zones Media sera limité aux personnes munies du laissez-passer approprié.

#### **12.4.10 Shakedown**

Le 'shakedown' sera organisée le 09 / 04 / 2020 conformément à l' art 36 du RS BRC. Les pilotes doivent enregistrer leur participation au 'shakedown' et payer un droit de participation de 50 €. (€ 100 sur invitation)

#### **12.4.11 Enlèvement des voitures du Parc Fermé de fin de rallye**

Après autorisation d'ouverture du Parc Fermé de fin de Rallye par les Commissaires Sportifs, les voitures peuvent être enlevées.

#### **12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye**

L'heure officielle pendant toute la durée de la compétition sera C.E.T., horloge DFC (Tour Radio Frankfort).

### **13. Identification des officiels**

Chargé des Relations Concurrents (CRC):	Rouge avec texte
Vérifications Techniques	Noir avec texte
Chef de Poste	Bleu avec texte
Responsable d'E.S.	Rouge avec texte
Commissaire de Sécurité	Orange avec texte
Radio:	Jaune
Docteur et Paramédicaux:	Blanc avec texte

### **14. Coupes**

Aux 1er, 2ème, 3ème du classement BRC de l'épreuve, pilote & co-pilote

Aux 1ers équipages par Classe BRC  
Aux 1er, 2ème, 3ème du classement BRC HISTORIC  
Aux 1ers équipages par Classe Historic  
Aux 1er, 2ème, 3ème du classement RACB Rally Criterium de l'épreuve, pilote & co-pilote  
Aux 1ers équipages par Classe RACB Rally Criterium  
Au 1er équipage du classement « PIRELLI Junior Championship »  
Aux 1er, 2ème, 3ème du classement RACB M-cup de l'épreuve, pilote & co-pilote

## **15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel**

### **15.1. Vérifications finales**

Heure et lieu: voir programme (RP. Art. 3)

Tout équipage sélectionné pour les vérifications finales doit immédiatement suivre les instructions des commissaires en charge, même si cela les empêche de passer à un ou plusieurs contrôles horaires (CH). La fiche d'homologation FIA original complet et les autres certificats nécessaires doivent être disponibles pour les vérifications finales. Pour les voitures nationales, les documents originaux de l'ASN doivent être disponibles. Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et matériels utiles pendant toute la durée nécessaire des contrôles.

### **15.2. Droits de réclamation**

Les droits de réclamation s'élèvent à : **EUR 500,00**

Si la réclamation nécessite le démontage et remontage de différentes parties clairement définies d'une voiture le réclamant devra en outre verser une somme spécifiée par les Commissaires sur proposition du Délégué technique

### **15.3. Droits d'appel**

Montant du droit d'appel national (ASN): **EUR 2.000,00**

Toutes les réclamations et / ou tous les recours doivent être introduites conformément aux articles 13 et 15 du code et, le cas échéant, aux règles judiciaires et disciplinaires de la FIA.

# Annexe 1 – Itinéraire

47 <sup>e</sup> T.A.C. Rally							11 april 2020	
TC	Location	SS		Liaison	Total	Target	First car	
SS		dist.		dist.	dist.	time	due	
0	TC Podium						7:45	
0A	TC Tracking			0,05		0:02	7:47	
<b>RZ</b>	Refuel - All competitors							
<b>1</b>	Distance to next refuel	45,29		28,36	73,65			
1	TC Schuiferskapelle	-		6,73	6,73	0:28	8:15	
<b>SS 01</b>	<b>Schuiferskapelle 1</b>	<b>14,93</b>	<b>BRC + CRITERIUM</b>	-	-		<b>8:18</b>	
2	TC Ondank	-		6,07	21,00	0:29	8:47	
<b>SS 02</b>	<b>Ondank 1</b>	<b>8,01</b>	<b>BRC + CRITERIUM</b>	-	-		<b>8:50</b>	
3	TC Oosthoek	-		2,70	10,71	0:19	9:09	
<b>SS 03</b>	<b>Oosthoek 1</b>	<b>14,7</b>	<b>BRC + CRITERIUM</b>	-	-		<b>9:12</b>	
4	TC Poelberg	-		3,31	18,01	0:29	9:41	
<b>SS 04</b>	<b>Poelberg 1</b>	<b>7,65</b>	<b>BRC + CRITERIUM</b>	-	-		<b>9:44</b>	
4A	TC Regroup 1 In	-		3,32	10,97	0:17	10:01	
4B	TC Regroup 1 Out	-		-	-	0:30	10:31	
4C	TC Press	-		5,02	5,02	0:16	10:47	
4D	TC Service A In	-		0,07	0,07	0:07	10:54	
<b>SERVICE A</b>							<b>0:30</b>	
4E	TC Podium	-		1,14	1,14		11:24	
<b>RZ</b>	Refuel - All competitors							
<b>2</b>	Distance to next refuel	45,29		28,41	73,70			
5	TC Schuiferskapelle	-		6,78	6,78	0:28	11:52	
<b>SS 05</b>	<b>Schuiferskapelle 2</b>	<b>14,93</b>	<b>BRC + CRITERIUM</b>	-	-		<b>11:55</b>	
6	TC Ondank	-		6,07	21,00	0:29	12:24	
<b>SS 06</b>	<b>Ondank 2</b>	<b>8,01</b>	<b>BRC + CRITERIUM</b>	-	-		<b>12:27</b>	
7	TC Oosthoek	-		2,70	10,71	0:19	12:46	
<b>SS 07</b>	<b>Oosthoek 2</b>	<b>14,7</b>	<b>BRC + CRITERIUM</b>	-	-		<b>12:49</b>	
8	TC Poelberg	-		3,31	18,01	0:29	13:18	
<b>SS 08</b>	<b>Poelberg 2</b>	<b>7,65</b>	<b>BRC + CRITERIUM</b>	-	-		<b>13:21</b>	
8A	TC Regroup 2 In	-		3,32	10,97	0:17	13:38	
8B	TC Regroup 2 Out	-		-	-	0:30	14:08	
8C	TC Press	-		5,02	5,02	0:16	14:24	
8D	TC Service B In	-		0,07	0,07	0:07	14:31	
<b>SERVICE B</b>							<b>0:30</b>	
8E	TC Podium	-		1,14	1,14		15:01	
<b>RZ</b>	Refuel - All competitors							
<b>3</b>	Distance to next refuel	45,29		28,41	73,70			
9	TC Schuiferskapelle	-		6,78	6,78	0:28	15:29	
<b>SS 09</b>	<b>Schuiferskapelle 3</b>	<b>14,93</b>	<b>BRC</b>	-	-		<b>15:32</b>	
10	TC Ondank	-		6,07	21,00	0:29	16:01	
<b>SS 10</b>	<b>Ondank 3</b>	<b>8,01</b>	<b>BRC</b>	-	-		<b>16:04</b>	
11	TC Oosthoek	-		2,70	10,71	0:19	16:23	
<b>SS 11</b>	<b>Oosthoek 3</b>	<b>14,7</b>	<b>BRC</b>	-	-		<b>16:26</b>	
12	TC Poelberg	-		3,31	18,01	0:29	16:55	
<b>SS 12</b>	<b>Poelberg 3</b>	<b>7,65</b>	<b>BRC</b>	-	-		<b>16:58</b>	
12A	TC Regroup 3 In	-		3,32	10,97	0:17	17:15	
12B	TC Regroup 3 Out	-		-	-	0:30	17:45	
12C	TC Press	-		5,02	5,02	0:16	18:01	
12D	TC Service C In	-		0,07	0,07	0:07	18:08	
<b>SERVICE C</b>							<b>0:30</b>	
12E	TC Podium	-		1,14	1,14		18:38	
<b>RZ</b>	Refuel - All competitors							
<b>4</b>	Distance to next refuel	22,58		28,31	50,89			
13	TC Schuiferskapelle	-		6,73	6,73	0:28	19:06	
<b>SS 13</b>	<b>Schuiferskapelle 4</b>	<b>14,93</b>	<b>BRC</b>	-	-		<b>19:09</b>	
14	TC Poelberg	-		10,60	25,53	0:35	19:44	
<b>SS 14</b>	<b>Poelberg 4</b>	<b>7,65</b>	<b>BRC</b>	-	-		<b>19:47</b>	
14A	TC Regroup 4 In	-		3,32	10,97	0:17	20:04	
14B	TC Regroup 4 Out	-		-	-	0:15	20:19	
14C	TC Press	-		5,02	5,02	0:16	20:35	
14D	TC Service D In	-		0,07	0,07	0:07	20:42	
<b>SERVICE D</b>							<b>0:15</b>	
14E	TC Podium *	-		1,14	1,14		20:57	
14F	TC Parc fermé *	-		1,43	1,43	0:20	21:17	
<b>TOTAL BRC</b>		<b>158,45</b>		<b>113,54</b>	<b>271,99</b>			
<b>CRITERIUM</b>		<b>90,58</b>		<b>56,82</b>	<b>147,40</b>			

\* early arrival is permitted



## **Annexe 2 – Horaires des reconnaissances**

<b>Programma van de verkenningen -</b>	<b>Vrijdag 10 / 04 / 2020 van 08.30 u tot 16.30 u</b>
<b>Programme des reconnaissances -</b>	<b>Vendredi 10 / 04 / 2020 de 08h30 à 16h30</b>
<b>Reconnaissance schedule -</b>	<b>Friday, 10 / 04 / 2020 from 08.30 hr until 16.30 hr</b>

Voor de aanvang van de verkenningen, moet elke bemanning zich laten registreren bij de Organisator en daarbij een document ondertekenen met daarin meer details over het voertuig dat gebruikt zal worden tijdens de verkenning en met vermelding van een bereikbaar GSM-nummer.

Een herkenbaar teken, dat overhandigd wordt tijdens de inschrijving, dient aangebracht te worden op het voertuig dat tijdens de verkenningen zal gebruikt worden. De plaats waar dit herkenbaar teken dient aangebracht te worden is: Rechtsboven op voorruit. De Organisator zal controles uitvoeren

De gebruikte voertuigen dienen conform te zijn aan Artikel 35 van het Sportreglement van het BRC 2020.

Bij elke snelheidsovertreding tijdens de verkenningen zal er een boete worden opgelegd door de Koersdirecteur zoals voorzien in art. 34.2 RS BRC 2020.




Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit se faire enregistrer auprès de l'organisateur et signer un document détaillant le véhicule qui sera utilisé lors des reconnaissances et numéro de GSM d'un des membres de l'équipage.

Un signe distinctif, remis lors de l'enregistrement, devra être apposé sur le véhicule au coin supérieur droit de pare-brise, pendant les reconnaissances. L'organisateur effectuera des contrôles.

Les voitures, utilisées pour les reconnaissances doivent être conformes à l'article 35 du RS BRC 2020.

Toute excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une amende appliquée par le Directeur de course conformément à l'art. 34.2 RS BRC

### Annexe 3 – Les responsables des relations avec les concurrents

		
<b>Marc Maesen</b> <b>tf : +32493744162</b>	<b>Christof Seynaeve</b> <b>tf : +32475660011</b>	<b>Iwan Delehez</b> <b>tf : +32494331575</b>

Timing 'relatie deelnemers' - Horaire 'relation concurrents'

TC 0 Podium	07.45	Christophe Seynaeve
TC 4C Press	10.47	Iwan Delhez
TC 4E Podium	11.24	Marc Maesen
TC 8C Press	14.24	Christophe Seynaeve
TC 8E Podium	15.01	Iwan Delhez
TC 12C Press	18.01	Marc Maesen
TC 12E Podium	18.38	Christophe Seynaeve
TC 14E Podium	20.52	Marc Maesen - Christophe Seynaeve - Iwan Delhez

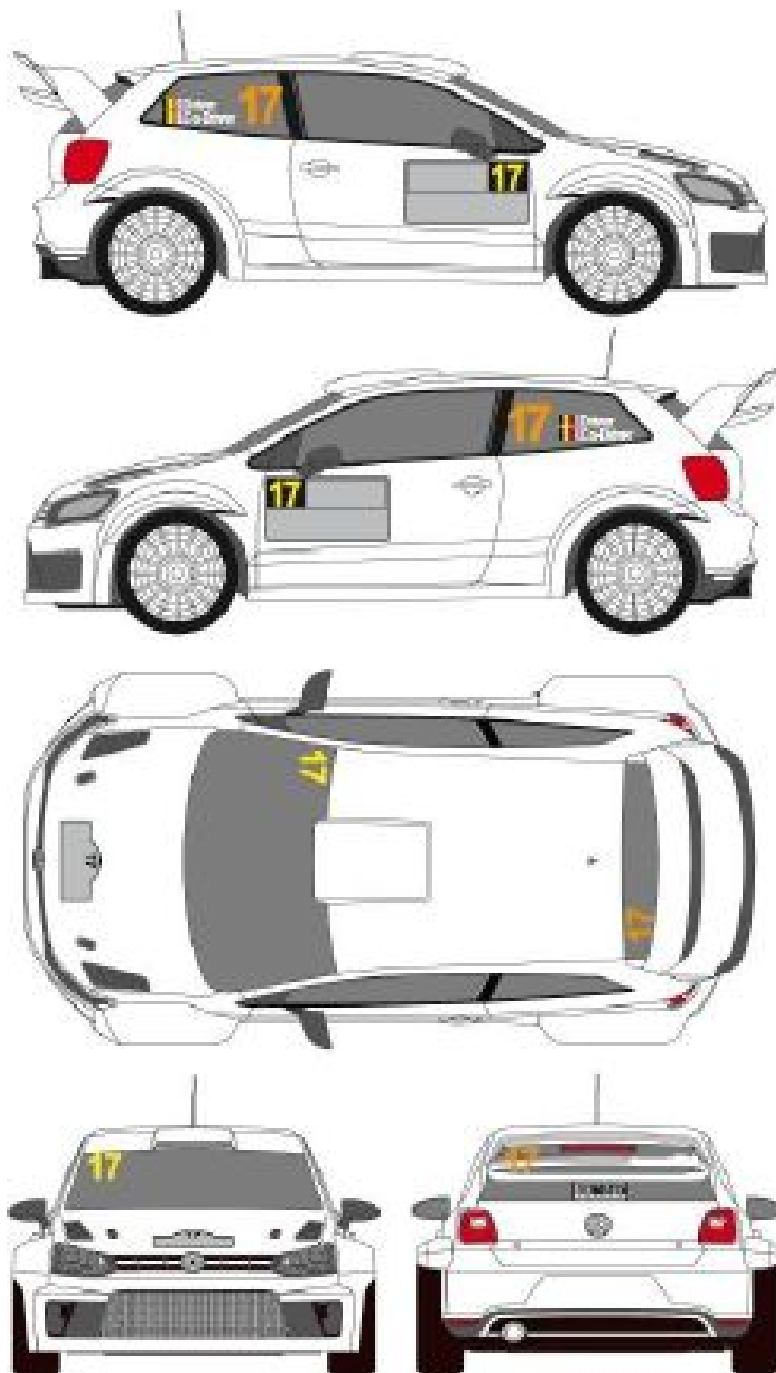


## Annexe 4 – Autocollants et publicité supplémentaire

### Publicité obligatoire.

RACB Sport se réserve le droit de publicité pour les événements qui comptent pour le JobFIXERS Belgian Rally Championship 2020. L'emplacement pour cela sera déterminé dans la réglementation supplémentaire.

Chaque participant au JobFIXERS Belgian Rally Championship 2020 est obligé de coller deux autocollants sur la voiture. Ces autocollants seront mis à disposition lors de la collecte des documents et font partie de la publicité obligatoire du rallye. (Article 27. Du RS BRC)



## **Annexe 5 : Règle du Parc de Service**